PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

Maison des Services Publics
Boulevard Simon Batlle
66400 Céret
Tel : 04.68.87.43.24
Fax : 04.67.87.37.89

Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

COMPTE-RENDU DE REUNION

Comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire »

Objet de la réunion : Bilan de mise en œuvre de la CFT en 2016 et prévisionnel 2017
Date et lieu de la réunion : 26 janvier 2017 à Sorède (salle des mariages de la mairie)
Rédaction du compte-rendu : Mathilde GUITTET (Pays Pyrénées-Méditerranée)
Diffusion du compte-rendu : Ensemble des membres du comité de pilotage de la CFT
Pièce jointe au compte-rendu : Support de présentation et tableaux de synthèse

Présents à la réunion

BAUX Daniel (élu référent)	Commune de la Bastide / CC du Haut-Vallespir / FDC 66
BAYO Jean-Pierre	Comité Départemental de Randonnée Pédestre
BELLEGARDE Patrick	Commune de Passa
BORDANEIL André	Commune de Maureillas
CHEMIN Agnès	Association « Initiation à la Forêt »
DUPRE Sylvie	Office National des Forêts - Unité Territoriale Albères/Vallespir
ESCLOPE Guy	Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée
FERRARIS Bruno	Communauté de communes du Vallespir
GARRIGUE Joseph	Réserve Naturelle Nationale de la Massane
GONZALEZ Carine	Pays Pyrénées-Méditerranée
GUITTET Mathilde	Pays Pyrénées-Méditerranée
HOPP Laura	Syndicat Mixte du Canigó
LECOMTE Benoit	Centre National de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon
MANIERE Melany	Entreprise Tubert – Biomasse SudEnergie
MARCELO Claude	Commune du Boulou
MARQUES Jean-Pierre	Commune de Reynès
MASGRALI Monique	Commune de Saint-Génis-des-Fontaines
MORRI Julien	Syndicat des forestiers privés des Pyrénées-Orientales
PERIOT Jean-Marc	Association « Initiation à la Forêt »
PIAZZETTA Renaud	Institut Méditerranéen du Liège

PIERRE Nicolas	Association « Vallespir Terres vivantes »
PIRON Gérard	Commune de Serralongue / Syndicat d'Initiatives
REGOND-PLANAS Nathalie	Commune de Saint-Génis-des-Fontaines
RUBA Gilles	Commune du Perthus
SAVOY Gérald	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SOULAT Olivier	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
ZABALA Grégory	Bois énergie 66
ZANDONELLA Paul	Pays Pyrénées-Méditerranée

Excusés à la réunion

	Association « Charles Flahault »
ALENGRY Christelle	Chambre d'Agriculture du Roussillon
ARACIL Jean-Marie	Fédération Française du Liège
BANTOURE René	Communauté de communes du Haut-Vallespir
BERNARD-COLOMBAT J.L.	CGET Massif Pyrénées
BOUCHET Jimmy	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CASADESSUS Thierry	Chambre de Commerce et d'Industrie
CHABANNON Aurélien	Syndicat de Gestion et d'Aménagement du Tech
CRISTINI Benjamin	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
FERRER Brigitte	Commune de Céret
GARAU-FIGUERES Josselin	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
GIULIANI Gilles	Sous-préfecture de Céret
GUIJARRO Corinne	Pôle Emploi de Céret
MALLEA Jacky	Commune d'Ortaffa
MARITON Bruno	Centre National de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon
PALOMERAS Michèle	Communauté de communes du Vallespir
PEYRE Serge	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
PONT Samuel	Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie
RAYMOND Alain	Commune de Taillet
REYNAL Alexandre	Commune d'Amélie-les-Bains
RIEU Bernard	Commune d'Argelès-sur-Mer
ROCA Gilles	Entreprise Roca
ROLLAND Martine	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
SATABIN Laurent	Direction Départemental de la Cohésion Sociale
TOULLEC Gildas	Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée
TROCHAIN Isabelle	Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales

A noter que le présent compte-rendu a pour but de retracer les principaux échanges de la réunion, en complémentarité avec le diaporama et les tableaux d'avancement du plan d'actions.

-oooOOOOOooo-

Bernard MASSINES, élu de la commune de Sorède, introduit le comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire » en accueillant les participants. Mathilde GUITTET, animatrice de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, énonce ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- Bilan 2016 de l'animation de la Charte Forestière de Territoire et prévisionnel pour 2017
- Présentation des plans de communication et d'évaluation dédiés à la Charte Forestière
- Etat d'avancement du programme d'actions de la Charte Forestière et des projets menés
- Actualités, questions et points divers en guise de conclusion du comité de pilotage

1. Bilan 2016 de l'animation de la Charte Forestière de Territoire et prévisionnel pour 2017

Mathilde GUITTET indique que le Pays Pyrénées-Méditerranée a obtenu des subventions européennes et régionales dans le cadre d'un appel à projets, permettant ainsi de financer l'animation de la Charte Forestière de Territoire pendant 3 ans (2016/2019). Les missions d'animation et les actions qui seront portées par le Pays sont alors précisées (cf. diapo 4 et 5). Le bilan de l'animation de la Charte Forestière de Territoire pour l'année 2016 est ensuite présenté mission par mission (cf. diapo 6 à 9).

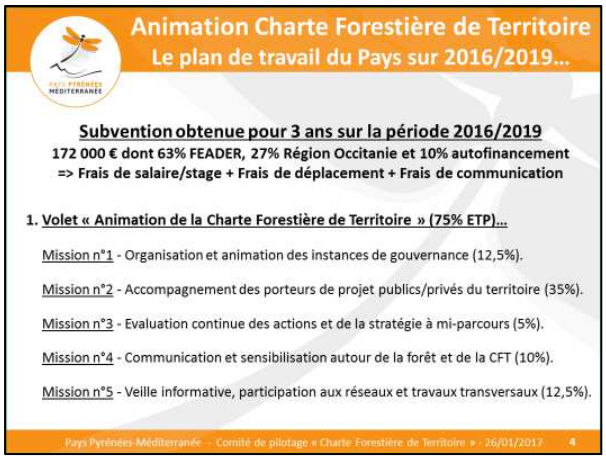

Ce point n'appelle pas de remarques particulières de la part des participants.

2a. Présentation du plan de communication dédié à la Charte Forestière de Territoire

Mathilde GUITTET explique au préalable que le plan de communication a été défini au regard des moyens disponibles internes/externes et des retours d'expérience d'autres territoires, puis qu'il a été amendé et validé par le comité technique et le comité des élus, réunis en décembre 2016. Les grandes lignes du plan de communication dédié à la CFT Pyrénées-Méditerranée sont ensuite présentées (cf. diapo 12 à 14). Mathilde GUITTET précise qu'une note synthétique présentant ce plan de communication sera rédigée au printemps 2017 et diffusée à l'ensemble des partenaires.

Ce point n'appelle pas de remarques particulières de la part des participants.

PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
CHARTE FORESTIÈRE

2b. Présentation du dispositif d'évaluation dédié à la Charte Forestière de Territoire et ses actions

Mathilde GUITTET présente les outils et protocoles proposés pour évaluer, d'une part les actions au fur et à mesure de leur réalisation, et d'autre part, la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée dans sa globalité, notamment au travers d'indicateurs de contexte définis à l'échelle nationale au sein de l'outil EvalCFT (cf. diapo 16 à 19). Comme précédemment, ces éléments ont été amendés préalablement par le comité technique et le comité des élus, et une note de synthèse explicitant le dispositif d'évaluation sera rédigée à la suite du comité de pilotage.

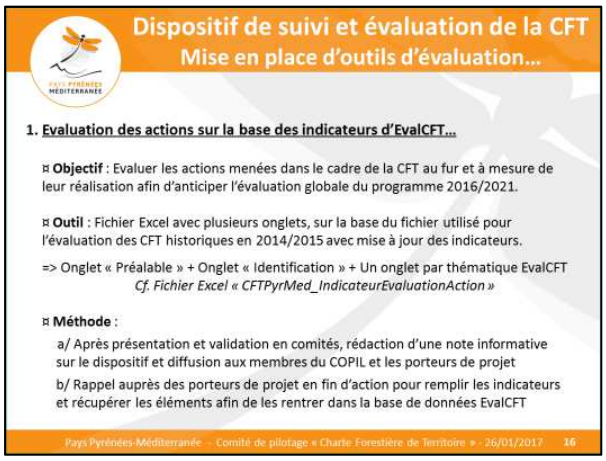

Contributions du comité de pilotage

Le comité de pilotage propose de rajouter le nombre d'hectares replantés comme indicateur de suivi de la Charte Forestière de Territoire. Bien que les dispositifs pour le reboisement ne soient pas assez incitatifs, cet indicateur permettrait de suivre les dynamiques liés aux projets de plantations de chêne-liège, de tilleul et de micocoulier bénéficiant d'une animation spécifique.

Gérald SAVOY (SAFER LR) indique que la loi sur le défrichement a instauré une taxe de 4000 € par hectare de forêt défrichée, ce qui a permis dans l'Aude et le Gard par exemple de créer une bourse pour financer des travaux forestiers. Olivier SOULAT (DDTM 66) précise que la dynamique de défrichement sur les Pyrénées-Orientales représente seulement 5 hectares par an contre plus de 100 hectares dans l'Hérault, ce qui limite l'enveloppe budgétaire pour mettre en place un tel outil en faveur de l'amélioration des peuplements sur le département.

Daniel BAUX (élu référent de la CFT) précise que l'indicateur de suivi du nombre de nuitées dans les refuges concerne seulement les refuges gardés. André BODANEIL (Maureillas-Las Illas) demande s'il n'est pas possible de suivre également les résultats des éco compteurs placés sur les sentiers de randonnée. Mathilde GUITTET se renseignera auprès du Syndicat Mixte du Canigó.

3. Etat d'avancement du programme d'actions de la Charte Forestière et des projets menés

Afin de faire le point sur l'état d'avancement de la Charte Forestière de Territoire après sa première année de mise en œuvre, Mathilde GUITTET parcourt les tableaux de suivi du programme d'actions avec le comité de pilotage (cf. tableaux d'avancement mis à jour et joints au présent compte-rendu). Globalement, 39% des actions sont actuellement en cours de réalisation.

	Enjeu A	Enjeu B	Enjeu C	Enjeu D	Total
Nb d'actions du programme	23 (+3)	25 (+2)	35 (+6)	16 (+2)	99 (+13)
Nb d'actions terminées	5	2	2	0	9
Nb d'actions en cours de réalisation	13	4	14	4	35
Etat d'avancement de réalisation	69 %	22 %	39 %	22 %	39 %
Nb d'actions en cours de montage	3	6	10	3	22

Contributions du comité de pilotage

De manière globale, Joseph GARRIGUE (Réserve Naturelle Nationale de la Massane) propose que les types de financements obtenus pour chaque action apparaissent dans le tableau de suivi du plan d'actions. En accord avec le comité, Mathilde GUITTET rajoutera une colonne dans ce sens.

¤ **Enjeu A** : Mise en œuvre collective de la stratégie forestière territoriale

Sur les questions liées à la formation, André BORDANEIL précise qu'il existe le programme ERASMUS « plus » qui permet d'organiser des échanges entre des jeunes originaires de différents pays européens dans le cadre de formation et/ou de découverte de métiers.

¤ **Enjeu B** : Préservation et gestion adaptée du patrimoine forestier

Concernant les biens vacants et sans maître (BVSM), Gérald SAVOY incite les collectivités à se positionner quand la Préfecture leur enverra la liste des BVSM présents sur leur territoire. Il précise aussi que beaucoup de BVSM appartiennent à l'Etat sans qu'une gestion particulière soit mise en place. De ce fait, il peut aussi être intéressant pour les communes (en complément de la procédure sur les biens privés) de réaliser une recherche de ces derniers et d'étudier l'opportunité de les récupérer.

Olivier SOULAT indique que d'autres réserves de sécurité civile pourraient prochainement se mettre en place sur le littoral, notamment sur le secteur d'Argelès-sur-Mer.

¤ **Enjeu C** : Valorisation des ressources forestières pour développer les filières locales

Une discussion s'ouvre sur la thématique de la desserte forestière. Plusieurs dossiers ont été déposés auprès du département en 2016 et sont actuellement en cours d'analyse pour améliorer la voirie sur plusieurs secteurs du territoire (Céret et Saint-Laurent-de-Cerdans).

Daniel BAUX informe le comité que plusieurs plans d'aménagement sont actuellement en cours d'agrément par la préfecture des Pyrénées-Orientales après une prise de retard importante.

Julien MORRI (Syndicat des Forestiers Privés) indique que le châtaignier a été normalisé en tant que bois de structure au niveau national en 2016 et peut de ce fait être utilisé dans la construction.

¤ **Enjeu D** : Valorisation des espaces forestiers comme support d'activités

Des échanges s'ouvrent sur les problèmes de fermeture des chemins ruraux par des propriétaires forestiers ou des exploitants agricoles. Au-delà de la sensibilisation, il est souligné l'importance de la formulation utilisée dans les documents d'urbanisme concernant ces chemins pour éviter les ambiguïtés et préserver le plus possible leur ouverture (mettre « propriété de part et d'autre du chemin » plutôt que « chemin traversant la propriété »).

Un autre débat traite de la gestion et de l'encadrement des activités de pleine nature, qu'elles soient pédestres, cyclistes, aquatiques ou motorisées. Des campagnes de sensibilisation pourraient être menées auprès des usagers, une signalétique optimisée (notamment en ce qui concerne le vélo car plusieurs projets se développent actuellement) et une réglementation davantage appliquée.

4. Actualités, questions et points divers en guise de conclusion du comité de pilotage

Olivier SOULAT intervient pour présenter la démarche que va porter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et les Collectivités Forestières en 2017 dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD). Plusieurs réunions en salle et sur le terrain seront organisées pour informer et former les collectivités locales sur les OLD et leur mise en pratique auprès des concitoyens, notamment au travers de deux communes pilotes sur les Aspres et les Albères.

Des échanges s'ouvrent alors sur le besoin de faire évoluer et de simplifier la réglementation afin de faciliter l'application de cette dernière car il est rappelé que des vies humaines sont en jeu. En effet, les obligations légales de débroussaillement ne s'appliquent que sur la zone soumise au code forestier, c'est-à-dire les terrains en nature de bois, forêts, plantations d'essences forestières, reboisements, etc., et ce jusqu'à une distance de 200 mètres autour de ces derniers. Cette délimitation est basée sur les données de l'inventaire forestier national (actuellement IGN).

Pour conclure ce comité de pilotage « Charte Forestière de Territoire », Daniel BAUX et Mathilde GUITTET remercient l'ensemble des participants et indiquent qu'un compte-rendu de réunion, assorti du diaporama de présentation et des tableaux de synthèse de l'état d'avancement du plan d'actions, sera envoyé pour relecture et validation aux membres du comité technique.

-oooOOOOOooo-

Compte-rendu validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage